

PRIME TRANSPORT

Et si vos trajets vous coûtaient
jusqu'à **2 fois moins cher ?**



Le saviez - vous ?

Votre employeur prend en charge
AU MOINS 50 %
de votre abonnement transport.

JUSQU'À 75 %
pour les agents de la
fonction publique.

Qui peut en bénéficier ?

Tous les salariés en contrat professionnel :

✓ CDI, CDD, intérimaires

✓ Temps plein ou partiel

✓ Y compris stagiaires
dans certains cas

➔ À condition d'utiliser **les transports en commun** pour vos trajets **domicile ↔ travail**

Une démarche simple en 3 étapes

1

**Souscrivez un
abonnement**
mensuel ou annuel

2

**Transmettez
votre justificatif**
à votre employeur

3

**Le remboursement apparaît
sur votre fiche de paie**
au plus tard le mois suivant

Des économies immédiates sur tous vos trajets du quotidien.

Tarifs & contacts au verso ➔

Vos abonnements à prix réduit

Prise en charge employeur déduite - exemple à 50 %

Tout public	ANNUEL	MENSUEL
	126 € au lieu de 252 €	12,60 € au lieu de 25,20 €
Jeune (-26 ans)	ANNUEL	MENSUEL
	75,60 € au lieu de 151,20 €	7,55 € au lieu de 15,10 €
Tarif Réduit <i>+65 ans, PMR, familles nombreuses</i>	ANNUEL	MENSUEL
	75,60 € au lieu de 151,20 €	7,55 € au lieu de 15,10 €

→ Les abonnements combinés Star't + ÉVA'D sont également éligibles à cette prise en charge.



**Des économies immédiates
sur tous vos trajets du quotidien**

Besoin d'aide ?

-  04 50 81 74 74 (choix n°2)
-  Boutique Transport à Évian
-  Boutique en ligne

Astuces !

- Pensez à **demandeur une facture** lors de l'achat de votre abonnement, en boutique ou en ligne
- N'attendez pas : **effectuez votre demande de remboursement** auprès de votre employeur dès l'activation de votre abonnement pour en profiter au plus vite !